

Image not found or type unknown



mise sous curatelle renforcée

Par **tuech**, le **13/02/2010** à **09:08**

bonjour, ma mère est sous curatelle renforcée depuis Mars 2005 et depuis cette date je n'ai jamais de compte rendu de gestion de son patrimoine.L'ACAD nommée en qualité de curateur est obligé de rendre compte de la gestion au tribunal d'instance, une fois par an(31.12.)en général, ne serait il pas possible que les enfants soient aussi au courant de la situation annuelle.Merci d'avance.